Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260219-DELIB2026_015-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15
- Absent : 0
Date convocation : 11.02.2026
Date affichage : 11.02.2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Secrétaire de séance : Mme LEVEQUE Mélinda

DELIBERATION N°2026-015

OBJET : Ecole privée : montant de la participation communale

En application de l'article L.442-5 du code de l'Education, les communes de résidence doivent participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes publiques de même niveau (maternelle et élémentaire), en fonction des effectifs scolarisés à partir de 3 ans.

Dépenses obligatoires	Classes maternelles	Classes élémentaires
Frais de personnel pour l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement	9 980 €	9 182 €
Autres frais liés aux locaux affectés aux activités d'enseignement	8 286 €	7 623 €
Entretien et remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement	708 €	
Contrôle technique réglementaire	653 €	601 €
Fournitures scolaires	3 693 €	3 398 €
Rémunération des ATSEM	48 070 €	
Total des dépenses obligatoires	**71 389 €**	**20 802 €**
Nombre d'élèves	**48**	**46**
Coût moyen par élève	**1 487 €**	**452 €**

Nombre d'élèves à l'école privée domiciliés à Plédéliac au 1er septembre 2025 :
67 enfants :

- Elèves en maternelle : 29
- Elèves en élémentaire : 38

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260219-DELIB2026_015-DE

Proposition pour la participation communale :

- Elèves en maternelle : 29 x 1 487 € = 43 123 €
- Elèves en élémentaire : 38 x 452 € = 17 176 €

Soit un total de : 60 299 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation d'un montant de 60 299 € à l'école privée.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
VIMONT Michel	LEVEQUE Mélinda

MAIRIE DE PLÉDÉLIAC Côtes d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site